

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations  
Classées, des Impacts  
Environnementaux et  
des Déchets

Bureau des Installations  
Classées pour la Protection  
de l'Environnement *A*

6 route des artifices  
BPL1  
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :  
20 35 25

Télécopie :  
20 30 25

Courriel :  
sandrine.darras@  
province-sud.nc

affaire suivie par :  
Sandrine Darras

N°2015-30032/DENV

Nouméa, le 22 OCT. 2015

*Le Directeur,*

à

Monsieur le directeur de l'éducation  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

Objet : visite d'inspection de votre installation de traitement des eaux usées située à Bourail en date du 14 octobre 2015

Pièce jointe : compte rendu de la visite d'inspection

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte rendu de la visite d'inspection, réalisée le 14 octobre 2015, de votre station d'épuration des eaux usées du collège Louis Léopold DJIET, commune de Bourail.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Le directeur de l'environnement



Jean-Marie LAFOND